

**CONCOURS D'ACCES  
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON**

**SESSION 2018**

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY**

Mme Ariane CRONEL

Inspectrice de l'administration de 1ère classe

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 19 février 2019 (date des épreuves écrites) et le 23 mai 2019 (réunion d'admission).

**1. Contexte du concours**

Les épreuves du concours se sont tenues dans un contexte de réforme de la scolarité des IRA et de réforme du concours lui-même, le nombre de postes offerts se répartissant désormais sur 2 sessions. Ainsi, au lieu de 146 postes (session 2018), ce sont 82 postes (-44,6%) qui étaient proposés pour cette première session 2019. Pour autant, le nombre de candidats inscrits et présents aux épreuves n'a lui diminué que de 11,8% par rapport à la session de 2018, entraînant mécaniquement un taux de sélectivité pour l'admissibilité supérieur à celui de la session précédente.

A ces nouvelles modalités est venue s'ajouter l'annonce de la suppression de l'Ecole Nationale d'Administration et le lancement d'une réflexion d'ampleur sur la formation des cadres supérieurs de la fonction publique, dont on peut imaginer qu'elle se prolongera sur le rôle que les IRA peuvent tenir comme antichambre du recrutement de ces cadres supérieurs, de nombreux attachés étant appelés à intégrer, au cours de leur carrière, la catégorie A+.

Ce contexte ne semble toutefois pas avoir eu d'impact sur l'organisation et le déroulement des épreuves, ni sur les motivations des candidats. Il serait en revanche souhaitable que les institutions assurant les préparations au concours prennent la pleine mesure des évolutions en cours, notamment en ce qui concerne la réforme de la scolarité des IRA.

## **2. Impressions générales**

L'investissement de l'équipe de l'IRA de Lyon dans l'organisation du jury et des épreuves orales a permis que la session se déroule dans de très bonnes conditions, au bénéfice tant des membres du jury que des candidats.

Concernant ces derniers, le jury note comme tous les ans une grande hétérogénéité de niveau, à l'écrit comme à l'oral, et ce quelle que soit la voie d'accès choisie.

Le jury rappelle donc, au bénéfice des futurs candidats, qu'il s'agit d'un concours dont l'objectif est de recruter des personnes qui seront, demain, en situation de responsabilité et auront donc des décisions à prendre - décisions dont les éléments ne figureront ni dans un classeur de fiches de procédure ni sur Internet. Au-delà des connaissances théoriques de base dont un jury est en droit d'attendre la maîtrise par des candidats aspirant à devenir des cadres de la fonction publique d'Etat (nous ne parlons pas ici de maîtrise parfaite et exhaustive, simplement de compréhension des notions, des enjeux, et des dynamiques relationnelles), il s'agit d'identifier si un candidat fait preuve des capacités de raisonnement, de l'humanité et de l'intelligence pratique qui lui permettront, demain, d'assurer des fonctions d'attaché, le plus souvent au contact d'une équipe. Cette recherche a guidé l'évaluation du jury, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les candidats ayant eu des notes inférieures à la moyenne n'ont clairement pas répondu aux attentes sur ce point précis.

Concernant l'admissibilité, le jury a fait le choix d'abaisser la barre d'admissibilité statistique de quelques places pour « donner leur chance » à des candidats qui en étaient très proches, permettant ainsi à 277 candidats de se présenter aux épreuves orales. Cette mansuétude ne s'est pas révélée déterminante, les candidats en question ayant eu à l'oral des notes qui ne leur ont pas permis de compenser leur retard, et n'ayant donc pas été admis.

## **3. Les observations du jury**

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administration étaient, à la date des épreuves, définis par l'arrêté du 6 juin 2008 modifié. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée

d'une question pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;

- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...), accompagnée d'une question pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.
  
- *3.1 Observations générales relatives aux épreuves écrites*

Un arrêté du 10 juillet 2018 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances
- Finances publiques et intervention économique
- Gestion publique et performance dans les services publics
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur
- Développement durable et politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France

Les épreuves écrites se sont déroulées le 19 février 2019.

Le jury déplore comme tous les ans une proportion non négligeable de copies à la limite de l'indigence, qui interrogent sur la motivation réelle des candidats et leur préparation au concours.

Au-delà des remarques classiques sur la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe la plus élémentaire, le jury s'inquiète du faible niveau de réflexion constaté dans certaines copies. Beaucoup de candidats sont incapables de structurer un raisonnement, de hiérarchiser

des arguments, d'exprimer précisément une idée, en utilisant les termes adéquats. Sans parler des contresens ou des affirmations grotesques, de niveau « café du commerce », comme cette copie qui affirmait que le télétravail permettait aux mères de prolonger indûment leur congé maternité.

Quelle que soit la voie d'accès, le jury a systématiquement favorisé les copies structurées, argumentées, montrant une capacité à la réflexion et à la prise de recul.

Pour le concours interne, une attention particulière a été portée au caractère opérationnel des solutions envisagées, et au respect du contexte annoncé dans l'épreuve de note administrative.

Pour le troisième concours, les correcteurs ont été sensibles aux éléments dénotant la capacité de synthèse et de priorisation des candidats.

Les épreuves écrites permettant de juger de la capacité de raisonnement et de structuration d'un candidat, mais non de ses capacités humaines et savoir-être, c'est sur les épreuves orales que le jury souhaite détailler plus particulièrement ses observations.

### *3.2 Observations générales relatives à l'épreuve d'entretien avec le jury*

L'épreuve d'entretien comprend 5 minutes de présentation et 20 minutes d'échange entre le candidat et le jury. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent se présenter à cette épreuve sans aucun document (fiche de présentation, CV ou autre).

#### *La présentation :*

Concernant la présentation, il est indispensable d'utiliser pleinement les 5 minutes consacrées à l'exposé initial du parcours, des compétences et des motivations. Véritable entrée en matière de l'entretien, ces quelques minutes posent les cadres de la discussion et orientent l'échange à venir. Un nombre significatif de candidats s'arrête avant 4 minutes. Rares sont ceux, au contraire, à ne pas conclure dans les délais impartis.

Le jury a constaté que la présentation reste trop souvent une redite du dossier papier, récitée sur un ton mécanique ou monocorde. Il serait préférable que le candidat prenne de la hauteur pour permettre une présentation plus dynamique et moins formelle afin de mettre en avant sa personnalité et ses motivations, qui restent le parent pauvre de l'exercice (cf. infra)

#### *L'entretien :*

Beaucoup de candidats sont hésitants à exprimer leurs propres opinions et ont tendance à donner une réponse stéréotypée pour « faire plaisir au jury ». Trop peu de candidats laissent transparaître qui ils sont, préférant adopter des attitudes totalement neutres. Le jury a parfois eu du mal à connaître les centres d'intérêts des candidats, leurs loisirs ou leurs aspirations en tant que citoyen.

Moins fréquent mais à souligner, l'attitude de certains candidats à la limite de la désinvolture, ou d'un agacement qui se traduit soit physiquement soit par une protestation verbalisée de type « ce n'est pas la bonne question ». Ces attitudes ont été sanctionnées par le

jury, l'écoute et l'humilité faisant partie des savoir-être nécessaires pour le bon fonctionnement en équipe et avec le niveau hiérarchique.

Les deux écueils majeurs rencontrés dans les réponses sont le manque de synthèse pour les uns et au contraire des réponses trop courtes voire sèches pour d'autres. Il a été assez rare de rencontrer des candidats sachant donner des réponses à la fois complètes, structurées et synthétiques. Ces qualités ont systématiquement été valorisées dans la notation.

#### **4. Conseils aux futurs candidats**

Le jury de l'IRA de Lyon s'est attaché à détecter, chez chaque candidat, un potentiel. Et ce quel que soit le parcours antérieur du candidat et sa voie d'accès.

Le jury rappelle donc que les candidats admissibles se verront interrogés sur la façon dont ils imaginent le métier d'un attaché, dont ils se projettent dans les différents types de fonctions que peut occuper un attaché. Face à la faiblesse de la plupart des réponses, le jury recommande aux candidats :

- De s'entretenir préalablement avec des attachés en poste, afin d'avoir des éléments de compréhension très concrets des missions qui peuvent être effectuées;
- De connaître un minimum d'éléments sur les univers professionnels auxquels ils seront formés et entre lesquels ils auront à choisir à la sortie de l'IRA;
- D'avoir en tête les éléments clé de la réforme de la scolarité des IRA, et surtout les objectifs à laquelle cette réforme essaye de répondre.

Par ailleurs, et en lien avec les univers professionnels qui structurent la scolarité des IRA, il est attendu des candidats une connaissance minimale de l'organisation de l'Etat et de ses services déconcentrés. L'exigence de connaissance ne sera bien sûr pas du même niveau pour les candidats du concours interne que pour ceux du concours externe ou du 3<sup>e</sup> concours, mais même ces derniers doivent se doter d'une vision synthétique des ministères en charge des grands domaines de politiques publiques et du rôle des services déconcentrés et notamment des préfectures et des préfets sur le territoire.

En ce qui concerne la posture et l'attitude des candidats, l'évaluation portera notamment sur leur capacité à réagir concrètement dans une ou plusieurs situation(s) donnée(s) par le jury. Plutôt que de chercher à comprendre la réponse que le jury attendrait, ce qui est encore trop souvent le cas, les candidats sont invités à faire preuve d'authenticité dans leurs propos, et à se projeter réellement dans la situation évoquée : qui prévenir ? Que dire à son équipe ? À son supérieur hiérarchique ? Quelle est la première urgence à traiter ? Sur qui ou sur quel service est-il possible de s'appuyer ? Quels sont les risques à anticiper en priorité ? Pour répondre, les candidats ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur leur vécu, qu'il s'agisse de stages, d'expériences professionnelles ou plus personnelles (voyages, activités associatives etc.).

Les candidats ne sont pas seulement évalués en tant que potentiels cadres de la fonction publique, mais également en tant que citoyens : le jury s'est ainsi étonné de l'absence quasi systématique de réflexion sur les enjeux communautaires, en pleine période d'élections européennes. Le jury est également préoccupé de constater que certains éléments clé de la déontologie du fonctionnaire (devoir de réserve, neutralité, responsabilité managériale, conflits d'intérêt etc.) ne sont envisagés que comme des notions juridiques ou administratives, et non comme des valeurs guidant l'action.

De façon générale, le jury a trouvé que les candidats n'étaient pas suffisamment conscients des bouleversements intervenus dans la fonction publique depuis une dizaine d'années : LOLF, RGPP, MAP, loi NOTRE, AP22, ne sont pas uniquement des acronymes, ils indiquent un mouvement de réforme profond, qui touche à l'organisation de l'Etat, aux moyens matériels et humains dont il dispose pour assumer ses missions de service public. Le développement des maladies psychosociales ne doit pas être ignoré. Une carrière de manager de la fonction publique demande bien plus que des compétences techniques aujourd'hui : des qualités humaines qui ont toujours été valorisées dans la notation quand le jury a pu procéder à leur évaluation objective, notamment au-travers des mises en situation.

Enfin, les candidats doivent travailler sur l'expression de leur motivation à rejoindre la fonction publique d'Etat. Trop souvent, cet élément est très rapidement évacué dans la présentation faite par le candidat, et donne lieu à des réponses vagues et stéréotypées lors de l'entretien. Il est recommandé aux candidats de se poser sérieusement cette question avant de passer le concours, et d'aller chercher dans leur référentiel personnel des points d'accroche pour éviter de tomber dans les lieux communs.

#### *4.1. Conseils aux candidats présentant le concours externe*

Le jury cherche à détecter chez les candidats au concours externe les différents niveaux de potentiel qui permettront à ce candidat de dérouler une carrière longue et diverse au sein de la fonction publique d'Etat, y compris la possibilité d'un accès à la catégorie A+. Le jury valorise donc tout particulièrement la capacité des candidats à faire preuve d'intelligence pratique, d'ouverture d'esprit et d'humilité, signe d'une capacité ultérieure à continuer d'apprendre et à progresser.

#### *4.2 Conseils aux candidats présentant le concours interne*

Le jury tient compte des différences de parcours et d'ancienneté dans la carrière que peuvent présenter les candidats au concours interne. Il reste néanmoins toujours guidé par l'objectif de recruter des personnes qui auront la capacité, d'ici 1 an, à exercer les fonctions d'un attaché.

Il est donc attendu de ces candidats une capacité de projection d'autant plus concrète qu'elle peut s'appuyer sur une connaissance pratique et vécue de l'administration. Bien entendu, le jury s'attend à ce que le candidat maîtrise l'organisation et les enjeux de son ministère d'appartenance, mais il doit également montrer qu'il s'intéresse aux politiques publiques en dehors de son expérience professionnelle. Trop souvent, les candidats au concours interne ne sont à l'aise que dans leur domaine d'expertise et ignorent les services ou les ministères qui ne relèvent pas de leur champ.

#### *4.3. Conseil aux candidats présentant le 3<sup>e</sup> concours*

Le jury a constaté la faible capacité de certains candidats à se projeter dans les fonctions d'attaché, et parfois même leur totale ignorance de l'organisation des services de l'Etat. Pour d'autres, le jury a détecté chez certains de réelles motivations pour intégrer la fonction publique, mais un décalage de niveau ou de vécu professionnel par rapport aux exigences d'un concours de catégorie A.

### **5. Remarques complémentaires relatives à l'épreuve de langues**

L'épreuve de langues est aujourd'hui obligatoire pour les candidats au concours externe, optionnelle pour les candidats au concours interne.

Le jury n'a pas de remarque particulière sur le niveau des candidats, généralement bon à très bon sauf exception.

En revanche, mon attention en tant que présidente du jury a été attirée par le caractère optionnel de l'épreuve pour les candidats du concours interne, qui veut que seuls les points supérieurs à 10/20 soient comptabilisés et rajoutés au total de points acquis par les candidats avec les épreuves écrites et orales obligatoires.

Cette règle a permis à des candidats bilingues de rajouter, grâce à une excellente note, un nombre significatif de points à leur total, les faisant ainsi passer devant des candidats ayant un meilleur total de points écrit+oral mais n'ayant pas passé l'épreuve de langues. 2 à 3 candidats ont ainsi été admis grâce à leur niveau en langues, au détriment de candidats mieux classés à l'issue des épreuves écrites et de l'épreuve d'entretien.

Ariane CRONEL

Présidente du jury

**CONCOURS D'ACCES  
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON**

**SESSION 2018**

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY**

**ANNEXE STATISTIQUE**

**1. Les statistiques**

Cette année, le concours externe offrait 41 places, le concours interne 32 postes et le troisième concours 9 postes.

**1.1. Présence et sélectivité**

| Inscrit externe | Admis à concours |         | Présent Admissibilité |        | Admissible |         | Présent Admission |         | Admis LP |         | Admis LC |        | Non Admis |         | taux de sélectivité |
|-----------------|------------------|---------|-----------------------|--------|------------|---------|-------------------|---------|----------|---------|----------|--------|-----------|---------|---------------------|
|                 | Nbre             | %       | Nbre                  | %      | Nbre       | %       | Nbre              | %       | Nbre     | %       | Nbre     | %      | Nbre      | %       |                     |
| 1318            | 1311             | 99.62 % | 451                   | 34.4 % | 126        | 27.94 % | 115               | 91.27 % | 41       | 35.65 % | 8        | 6.96 % | 66        | 57.39 % | 11                  |

| Inscrit interne | Admis à concours |         | Présent Admissibilité |         | Admissible |         | Présent Admission |         | Admis LP |         | Admis LC |        | Non Admis |         | taux de sélectivité |
|-----------------|------------------|---------|-----------------------|---------|------------|---------|-------------------|---------|----------|---------|----------|--------|-----------|---------|---------------------|
|                 | Nbre             | %       | Nbre                  | %       | Nbre       | %       | Nbre              | %       | Nbre     | %       | Nbre     | %      | Nbre      | %       |                     |
| 912             | 910              | 99.78 % | 554                   | 60.88 % | 122        | 22.02 % | 116               | 95.08 % | 32       | 27.59 % | 6        | 5.17 % | 76        | 67.24 % | 17,3                |

| Inscrit 3ème concours | Admis à concours |        | Présent Admissibilité |         | Admissible |         | Présent Admission |      | Admis LP |         | Admis LC |       | Non Admis |         | taux de sélectivité |
|-----------------------|------------------|--------|-----------------------|---------|------------|---------|-------------------|------|----------|---------|----------|-------|-----------|---------|---------------------|
|                       | Nbre             | %      | Nbre                  | %       | Nbre       | %       | Nbre              | %    | Nbre     | %       | Nbre     | %     | Nbre      | %       |                     |
| 235                   | 231              | 98.3 % | 106                   | 45.89 % | 29         | 27.36 % | 29                | 100% | 9        | 31.03 % | 2        | 6.9 % | 18        | 62.07 % | 12                  |

Le nombre de candidats admis à concourir au concours des IRA de Lyon atteint 2 452. De manière générale, ce nombre est en baisse sur l'ensemble des IRA (10 449 contre 12 554 en session 2017).

Comme tous les ans, la déperdition de candidats entre les inscrits et ceux qui se présentent effectivement au concours est particulièrement importante notamment pour le concours externe, où un candidat sur 3 environ s'est présenté aux épreuves écrites.

La sélectivité du concours se mesure donc essentiellement en fonction du nombre de candidats présents aux épreuves écrites.

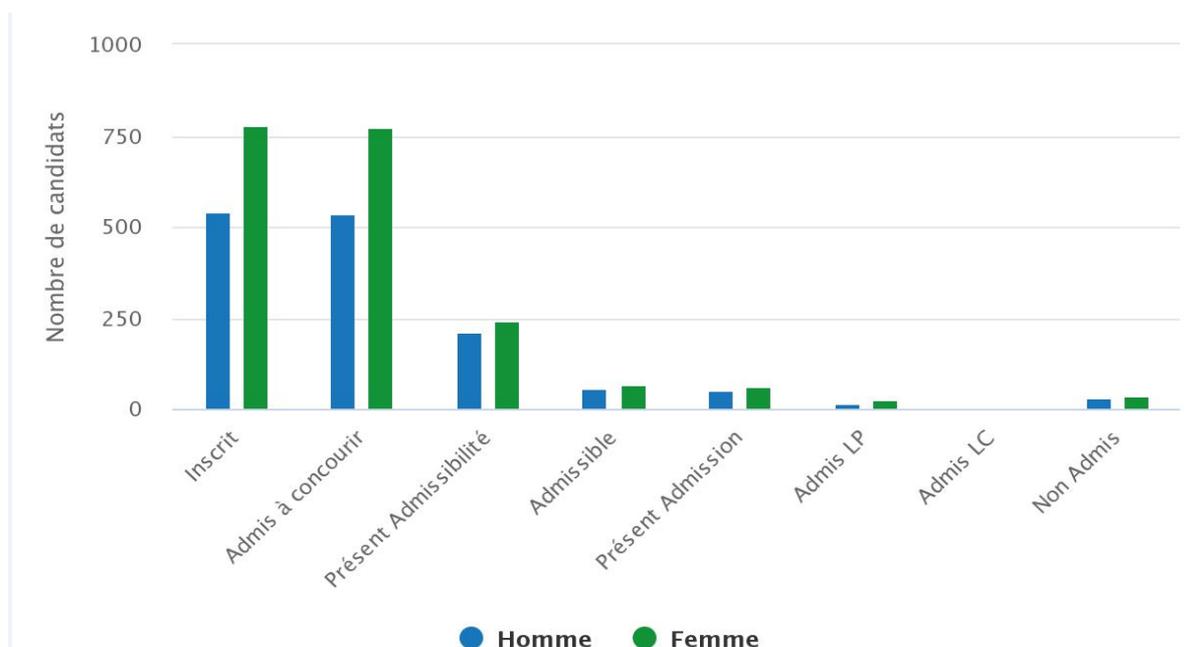
La proportion des présents au concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours reste stable.

## 1.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

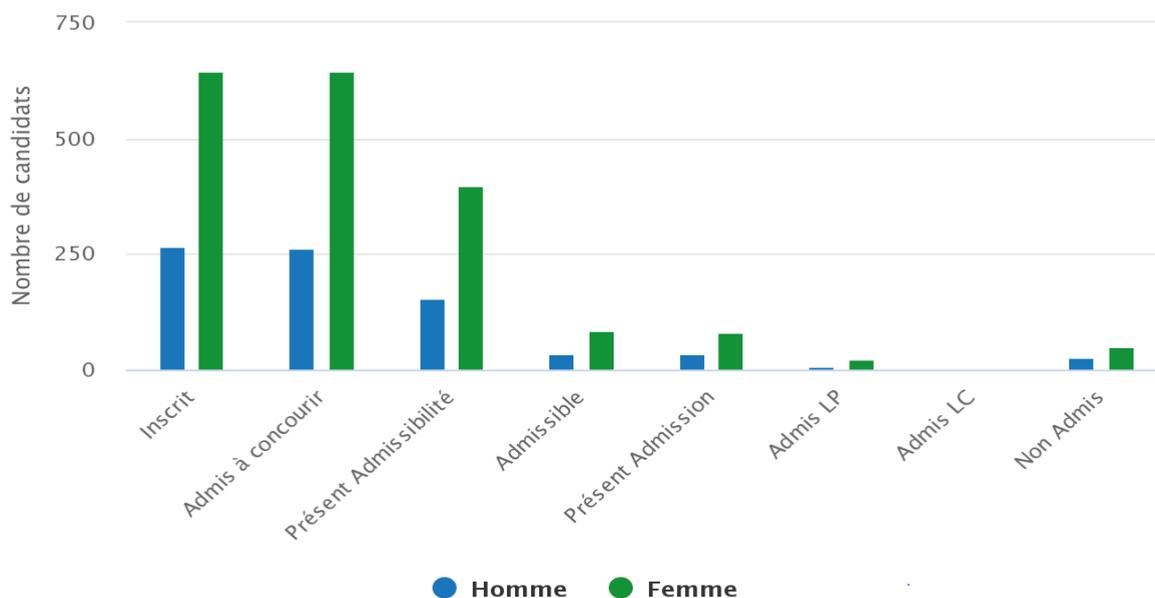
### Concours Externe

| Externe      | Inscrit           | Admis à concourir | Présent Admissibilité | Admissible       | Présent Admission | Admis LP         | Admis LC        | Non Admis        |
|--------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|------------------|-----------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>1318</b>       | <b>1311</b>       | <b>461</b>            | <b>126</b>       | <b>115</b>        | <b>41</b>        | <b>8</b>        | <b>68</b>        |
| <b>Homme</b> | <b>540</b> 41,03% | <b>536</b> 40,88% | <b>211</b> 46,78%     | <b>57</b> 45,24% | <b>51</b> 44,35%  | <b>16</b> 39,02% | <b>3</b> 37,50% | <b>32</b> 48,48% |
| <b>Femme</b> | <b>776</b> 58,97% | <b>775</b> 59,12% | <b>240</b> 53,22%     | <b>69</b> 54,76% | <b>64</b> 55,65%  | <b>25</b> 60,98% | <b>5</b> 62,50% | <b>34</b> 51,52% |



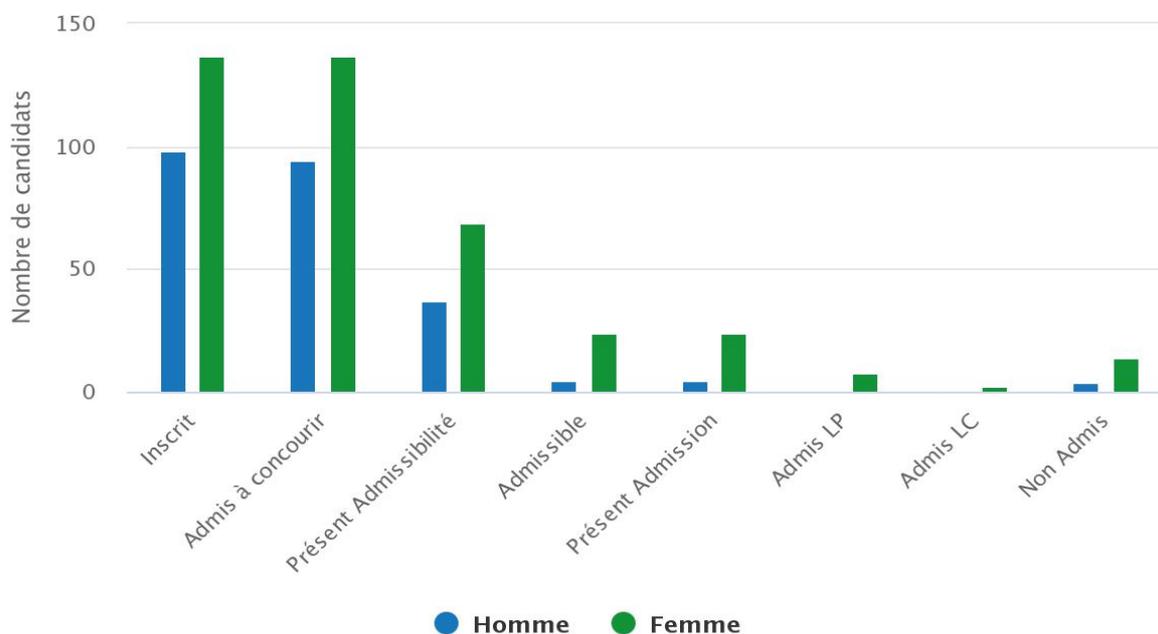
### Concours Interne

| Interne      | Inscrit           | Admis à concourir | Présent Admissibilité | Admissible       | Présent Admission | Admis LP      | Admis LC        | Non Admis        |
|--------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---------------|-----------------|------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>912</b>        | <b>910</b>        | <b>554</b>            | <b>122</b>       | <b>116</b>        | <b>32</b>     | <b>6</b>        | <b>78</b>        |
| <b>Homme</b> | <b>265</b> 29,06% | <b>264</b> 29,01% | <b>154</b> 27,80%     | <b>36</b> 29,51% | <b>36</b> 31,03%  | <b>6</b> 23%  | <b>2</b> 33,33% | <b>26</b> 33,33% |
| <b>Femme</b> | <b>647</b> 70,94% | <b>646</b> 70,99% | <b>400</b> 72,20%     | <b>86</b> 70,49% | <b>80</b> 68,97%  | <b>24</b> 73% | <b>4</b> 66,67% | <b>52</b> 66,67% |



### 3<sup>ème</sup> Concours

| 3 <sup>ème</sup> concours | Inscrit           | Admis à concourir | Présent Admissibilité | Admissible       | Présent Admission | Admis LP        | Admis LC      | Non Admis        |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|------------------|
| <b>TOTAL</b>              | <b>235</b>        | <b>231</b>        | <b>108</b>            | <b>29</b>        | <b>29</b>         | <b>9</b>        | <b>2</b>      | <b>18</b>        |
| <b>Homme</b>              | <b>89</b> 41,70%  | <b>84</b> 40,69%  | <b>37</b> 34,91%      | <b>5</b> 17,24%  | <b>5</b> 17,24%   | <b>1</b> 11,11% | <b>0</b> 0%   | <b>4</b> 22,22%  |
| <b>Femme</b>              | <b>137</b> 58,30% | <b>137</b> 59,31% | <b>69</b> 65,09%      | <b>24</b> 82,76% | <b>24</b> 82,76%  | <b>8</b> 88,89% | <b>2</b> 100% | <b>14</b> 77,78% |



Concernant le taux de féminisation, les caractéristiques des années précédentes se confirment. Les femmes, majoritaires parmi les candidats des trois concours, ont été plus nombreuses à se présenter aux concours interne et au 3<sup>ème</sup> concours. Près de 75 % des lauréats du concours interne et 89 % du 3<sup>ème</sup> concours sont des femmes.

#### 1.3. Notes plancher d'admission

| Résultat aux épreuves du concours externe des candidats admis sur liste principale |                |                    |              |
|--|----------------|--------------------|--------------|
| Epreuves   | Meilleure note | Note la plus basse | Moyenne      |
| <b>Epreuves écrites</b>  |                |                    |              |
| <b>Composition</b>   | <b>18,33</b>   | <b>11,21</b>       | <b>14.50</b> |
| <b>QRC</b>   | <b>16,09</b>   | <b>7,28</b>        | <b>10.70</b> |
| <b>Epreuves orales</b>   |                |                    |              |
| <b>Entretien avec le jury</b>  | <b>18,35</b>   | <b>7,6</b>         | <b>14.39</b> |
| <b>Langue</b>  | <b>18,45</b>   | <b>5,73</b>        | <b>13.56</b> |

Les 41 candidats admis sur liste principale représentent 9,1 % des présents aux épreuves écrites.

Malgré quelques copies de niveau très faible, la session 2019 se caractérise par les bonnes notes obtenues aux épreuves écrites, que ce soit l'épreuve de composition, comme l'épreuve de question à réponse courte, cette dernière étant traditionnellement sélective. Les moyennes obtenues à ces épreuves respectivement de 14.50 et 10.70 attestent d'un niveau général satisfaisant.

L'épreuve d'entretien avec le jury est comprise entre 7.60 et 18.35 avec une moyenne de 14.39, également supérieure à celle de la session précédente.

| <b>Résultat aux épreuves du concours interne des candidats admis sur liste principale</b> |                       |                           |                |
|---|-----------------------|---------------------------|----------------|
| <b>Epreuves</b>   | <b>Meilleure note</b> | <b>Note la plus basse</b> | <b>Moyenne</b> |
| <b>Epreuves écrites</b>   |                       |                           |                |
| <b>Rédaction d'une note</b>   | <b>17,31</b>          | <b>12,04</b>              | <b>13.81</b>   |
| <b>Epreuves orales</b>  |                       |                           |                |
| <b>Entretien avec le jury</b>   | <b>19,97</b>          | <b>13,28</b>              | <b>15.64</b>   |
| <b>Langue facultative</b>   | <b>19,5</b>           | <b>6,8</b>                | <b>13.67</b>   |

Les 32 admis sur liste principale représentent 5,8 % des candidats présents aux épreuves écrites. C'est le taux le plus sélectif des trois concours.

| <b>Résultat aux épreuves du 3ème concours des candidats admis sur liste principale</b> |                       |                           |                |
|--|-----------------------|---------------------------|----------------|
| <b>Epreuves</b>  | <b>Meilleure note</b> | <b>Note la plus basse</b> | <b>Moyenne</b> |
| <b>Epreuves écrites</b>  |                       |                           |                |
| <b>Rédaction d'une note</b>  | <b>16,75</b>          | <b>10,38</b>              | <b>12.37</b>   |
| <b>Epreuves orales</b>   |                       |                           |                |
| <b>Entretien avec le jury</b>  | <b>20</b>             | <b>14</b>                 | <b>16.72</b>   |
| <b>Langue facultative</b>  | <b>15,5</b>           | <b>7</b>                  | <b>11.43</b>   |

Les 9 candidats admis sur liste principale représentent 8,50 % des candidats présents aux épreuves écrites.